

## AVIS PUBLIC OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, greffier de la Ville de Blainville :

QUE la municipalité procédera au refinancement des règlements d'emprunt ci-dessous au cours des prochains mois.

**TOUTEFOIS**, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Ville désire offrir à chaque propriétaire concerné la possibilité de payer le plein montant de la quote-part des coûts réels afférente à son immeuble avant la date de financement prévue du 28 octobre 2025.

### RÈGLEMENTS CONCERNÉS

**1287**

**Montant à refinancer : 259 600 \$**

Prolongement des infrastructures – parc industriel autoroutier

**1361**

**Montant à refinancer : 218 900 \$**

Travaux de construction d'un poste de pompage - parc industriel de la Seigneurie

**1385**

**Montant à refinancer : 181 600 \$**

Travaux de construction des infrastructures d'une partie de la 54<sup>e</sup> Avenue Est

**1401**

**Montant à refinancer : 141 900 \$**

Travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement dans le secteur Blainville-sur-le-Lac

**1546**

**Montant à refinancer : 673 100 \$**

Travaux de construction des infrastructures d'eau potable et d'égouts sanitaires et pluvial, déplacement de la rue Legault

**1602**

**Montant à refinancer : 20 700 \$**

Travaux de construction de trottoirs - secteur 62e Avenue Est

**1603**

**Montant à refinancer : 46 600 \$**

Travaux de construction de trottoirs - secteur Ernest-Bourque

### PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Les propriétaires concernés par la présente offre sont ceux dont le compte de taxes foncières 2025 pour leur propriété mentionne les règlements ci-dessus dans la section « Détail des répartitions locales ».

**EN CONSÉQUENCE**, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité est priée de communiquer, au plus tard le **22 août 2025**, avec le **Service des finances de la Ville de Blainville au 450 434-5200**.